

Postgasse 68
3000 Berne 8
Téléphone 031 633 75 91
Télécopie 031 633 75 97
communication@be.ch
www.be.ch

Faubourg du Lac 45
Case postale 299
2501 Biel/Bienne
Téléphone 032 323.28.70
info.caf@sta.be.ch

Berne/Bienne, le 14 novembre 2012
(::odma\pdocsts\docssta\3880151)

Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes **Une volonté claire de préserver le bilinguisme à Bienne**

La Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes (DAJ) a reçu les représentants de la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ) pour évoquer l'avenir du bilinguisme biennois et cantonal bernois, en lien avec l'avenir institutionnel de la région interjurassienne. Il a aussi été question de la « neutralité active » développée par les autorités de Bienne et d'Evilard, en lien avec la Question jurassienne.

Le conseiller d'Etat Philippe Perrenoud, président de la DAJ, a rappelé l'importance qu'attache le canton de Berne au bilinguisme et sa volonté de défendre les intérêts des francophones, en particulier ceux du Jura bernois et de Bienne. De leur côté, les maires de Bienne et d'Evilard et le président du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne, respectivement MM. Erich Fehr, Daniel Nussbaumer et Philippe Garbani, tous réunis au sein de la DBAJ, ont exprimé leur ferme volonté de garantir l'avenir du bilinguisme à Bienne, quels que soient les résultats des décisions prises dans le Jura bernois.

La position de neutralité active de la DBAJ a été rappelée ; elle consiste à ne pas intervenir dans la campagne en préparation pour une votation régionale, prévue en 2013, dans le Jura bernois. Cette neutralité n'implique en aucun cas un désintérêt pour la question. Soucieuse d'être impliquée dans les réflexions sur l'avenir du bilinguisme cantonal, la DBAJ a ainsi été intégrée par les autorités cantonales dans les travaux en cours sur le « statu quo + » (évolution prévue de la Loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne). La DBAJ y participe à titre consultatif, pour rendre attentif aux implications possibles pour les francophones de Bienne et d'Evilard. Pour la DBAJ, un double équilibre doit être garanti, d'une part entre les francophones du district de Bienne et du Jura bernois, d'autre part entre la population francophone et alémanique de Bienne et d'Evilard.

La DBAJ attend ainsi du canton qu'il contribue à répondre à temps aux préoccupations de la population biennoise, quelle que soit l'issue de la votation régionale prévue en 2013. Une préoccupation bien comprise par la DAJ, qui a rappelé l'importance du bilinguisme non seulement biennois mais aussi cantonal, pour permettre au canton de Berne de jouer son rôle de pont entre la Suisse alémanique et la Suisse romande.

Note aux rédactions

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser aux personnes suivantes :

- M. Michel Walthert, vice-chancelier du canton de Berne, au 079 519 72 99 ;
- M. Erich Fehr, maire de Bienne, au 032 326 11 01 ;
- M. Philippe Garbani, président du Conseil des affaires francophones, au 078 897 57 36.

